

Places en crèche pour les agents publics Critères de départage

Thème	Critère	Points
Ressources/situation professionnelle	Quotient familial	QF > 1 000 € = 0 point QF < 1 000 € = 5 points QF < 800 € = 10 points QF < 650 € = 15 points QF < 500 € = 20 points
	Mutation professionnelle	10 points
Structure familiale	Famille monoparentale	20 points
	Nombre d'enfants à charge (dans la limite de 25 points)	5 points/enfant
	Naissances multiples	15 points
	Parent sœur, frère en situation de handicap	20 points
	Célibat géographique	10 points
Mode de garde : besoins et contraintes	Frère ou sœur déjà dans la crèche ou demande pour plusieurs enfants (hors jumeaux)	10 points
	Enfant en situation de handicap	25 points
	Perte subite du mode de garde	15 points
Horaires atypiques <i>Uniquement pour les crèches proposant des horaires d'ouverture adaptées</i>	Contraintes horaires liées à l'activité professionnelle impliquant une demande de garde à des horaires atypiques	20 points